



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 07 Novembre 2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	24	05
Vote			
A LA MAJORITE		Pour : 19	
		Contre : 00	
		Abstentions : 05	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

31 Octobre 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte

tenu :

- de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2023, le Mardi 07 Novembre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (18h19) - M. Louis LAROCHELLE (départ à 18h26) - Mme Sabrina FÉLER (18h35) - M. Patrick LAVITAL - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA (18h15) - Mme Josette OTTO (20)

REPRÉSENTÉS : M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Frantz RUPAIRE - Mme Laurence LAROCHELLE (05)

ABSENTS : Mme Marylène ROCHEMONT - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Claude JERSIER..... (04)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Annie CHRISTOPHE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..

D_20231107_69

EXAMEN ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 adopté par délibération n° D-20230405-19 du Conseil Municipal du 05 Avril 2023.

VU le projet de décision modificative budgétaire n°3 présenté par Monsieur le Maire pour la Commune qui se traduit comme suit :



FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
012	64118	020	Autres indemnités	21 000,00
012	64131	338	Rémunérations principales (non titulaires)	211 000,00
012	6451	020	Cotisations URSSAF	58 000,00
012	6454	338	Cotisations ASSEDIC	24 000,00
Sous Total 012 (charges de personnel)				314 000,00
042	Opération d'ordre entre section	01	Dotations aux amortissements	87 700,00
Sous-total 042				87 700,00
Total dépenses de fonctionnement				401 700,00
Recettes				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
73	73431	01	Octroi de Mer	100 000,00
Sous-total 73 (impôts et Taxes)				100 000,00
74	7473	252	Département	301 700,00
Sous-total 74 (dotations, participation subventions)				301 700,00
Total Recettes de fonctionnement				401 700,00

INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
2313	254 : réfection de la piste du stade municipal	322	Construction	139 000,00
2313	260 : requalification et renaturation du centre bourg	518	construction	920 738,84
2313	253 : embellissement et redynamisation de centre bourg	518	Construction	-233 258,33
21838	262 : acquisition de panneau d'information multimédia	020	Matériel informatique	40 000,00
2051	243 : acquisition logiciel bibliothèque	313	Concession et droits similaires	-7 620,00
21848	256 : acquisition de mobiliers et matériels divers programme 2023	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 620,00
Total Dépenses d'Investissement				866 525,51
Recettes				
Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
1322	254 : réfection de la piste du stade municipal	322	Région	250 000,00
1321	261 : requalification et renaturation du centre bourg	518	Subvention ETAT (DETR 2023)	290 351,60
1323	261 : requalification et renaturation du centre bourg	518	Subvention Département (Contrat PEYI)	238 473,91
040	Opération d'ordre entre section	01	Dotations aux amortissements	87 700,00
Total Recettes d'investissement				866 525,51

CONSIDERANT que cette décision modificative intervient sans répercussion sur l'équilibre du budget,



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Novembre 2022

CONSIDERANT que cette décision modificative intervient sans répercussion sur l'équilibre du budget,

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire ces nouveaux crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A la MAJORITE moins 05 ABSTENTIONS (Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - M. Frantz RUPAIRE - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE)

Article 1 :

D'ADOPTER la décision modificative n°3 au Budget de l'exercice 2023 de la Commune de Trois-Rivières.

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir, en cas de besoin de nouveaux articles

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 07 Novembre 2023.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE